

Entretien avec Louis Besson (12 février 2024), ancien ministre du Logement, promoteur de la loi du 31 mai 1990

Louis Besson est un homme politique français né le 6 mai 1937, membre du Parti Socialiste. Il est diplômé de l'institut d'études politiques de Grenoble. Il a occupé différents mandats électoraux : maire de Barbry (73) de 1965 à 1989, député de la Savoie de 1973 à 1989, président du Conseil départemental de Savoie de 1976 à 1982 et maire de Chambéry de 1989 à 1997 puis de 2001 à 2007. Au niveau national, il occupera le poste de ministre délégué au Logement et à l'Équipement sous le gouvernement de Michel Rocard entre 1989 et 1991. Pendant cette période, Louis Besson sera le promoteur de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite « Loi Besson ». En 1997, il sera nommé secrétaire d'État au Logement dans le gouvernement de Lionel Jospin, poste qu'il occupe jusqu'en 2001. Il participe alors à l'élaboration de la Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui permet de corriger et de renforcer la loi du 31 mai 1990. Par ailleurs, il permettra l'évolution des mesures en faveur de l'habitat des gens du voyage, dans une nouvelle loi, dite loi Besson II. Ces deux lois ont eu, et ont encore, un impact significatif sur la politique sociale du logement en France.

Propos recueillis par Didier Vanoni (Sociologue et économiste, Directeur de FORS-Recherche sociale) et Thibault Tellier (Historien, Professeur des universités. Sciences Po Rennes. Chaire Territoires et mutations de l'action publique)

Thibaut Tellier : En 1989, quelle expérience avez-vous des questions relatives au logement quand vous êtes nommé au gouvernement ?

Louis Besson : Mon expérience en matière de logement date de mon premier mandat de maire qui m'avait permis de mesurer l'éloignement entre l'action des élus locaux et la politique de l'État. J'ai été élu maire très jeune, en 1965, et dans une commune qui avait un souci d'équilibre entre les composantes de sa population, dont certaines ne pouvaient pas trouver des logements correspondant à leurs besoins. Et j'avais souhaité engager avec le préfet de l'époque un dialogue, de manière à développer conjointement le logement dans cette petite commune de 300 et quelques habitants. L'accompagnement de l'État me paraissait être naturel, souhaitable, voire indispensable. Or, je n'ai pas trouvé d'interlocuteurs, au niveau du corps préfectoral qui soient sensibilisés à cette démarche. Donc tout cela m'a paru assez

regrettable dans la mesure où la politique du logement est une politique, pour moi, fondamentale. Elle est fondamentale pour façonner l'évolution des territoires urbains ou périurbains, mais elle est aussi fondamentale pour les intéressés, pour les bénéficiaires des politiques de logement. Or, on pourrait employer la formule « d'abonné absent » pour qualifier l'État à l'époque. Je ne crois plus que ce soit cela. Il y a maintenant des fonctionnaires qui se sentent acteurs et responsables sur ces questions ; mais ils n'existaient vraiment pas à l'époque. Je ne dis pas cela par animosité quelconque, c'est un constat. Donc à partir de là, on ne pouvait que ressentir le besoin d'un cadre législatif plus engageant, plus impliquant, pour que toutes les catégories d'acteurs potentiels aient les mêmes repères et les mêmes objectifs.

Thibaut Tellier : En 1988, Michel Rocard est Premier ministre. La lutte contre les exclusions apparaît

vraiment comme le « fil rouge » de sa politique. Votre démarche, s'inscrit-elle aussi dans cette même démarche de lutte contre les exclusions ?

Louis Besson

Oui, je crois vraiment. Je pense que j'avais suffisamment de proximité avec Michel Rocard pour que je puisse vous dire que son souci de la lutte contre l'exclusion prenait bien en compte la dimension du logement. J'avais, avec Michel Rocard, quelques fois des petites difficultés de convergence spontanée, parce que je lui sentais plus un réflexe de parisien par rapport à ce qui était « provincial ». C'est ce qui nous différençait, mais sur le fond, nous partagions complètement les mêmes point de vue.

A cette époque, dans le parti socialiste, cette thématique était je crois, beaucoup trop confinée. Je le regrettais d'ailleurs. Mais ils ont très vite mis en place une commission sur le logement qui s'est révélée capable d'agrèger un certain nombre de militants qui y ont cru, se sont impliqués, se sont engagés. Les choses ont très vite changé. Et le parti socialiste a pu être au rendez-vous.

Didier Vanoni : On a souvent dit que c'était une loi qui avait été beaucoup inspirée par les associations et les premières initiatives ou expérimentations. Vous avez un souvenir de la manière dont vous avez pu travailler, vous et votre cabinet, avec ces associations en amont de la loi afin de réformer ce qui existait déjà ? Sans parler de co-construction de la loi, peut-on considérer que cette loi s'est faite avec les associations ?

Louis Besson : Il y avait deux réalités dans le domaine du logement. Il y avait la réalité un peu administrative que tous les élus locaux connaissaient bien parce que leurs projets passaient par l'agrément des DDE¹ à l'époque. Si vous n'aviez pas la DDE avec vous, c'était très difficile de faire bouger les choses.

Il y avait cette dimension-là, mais il y avait aussi la certitude que les acteurs strictement conventionnels, institutionnels, ne suffisaient pas à faire le tour d'une question aussi complexe qui exigeait, qu'on le veuille

ou non, une dimension militante. Et la dimension militante ne peut venir que d'une implication associative. Pour agir, les associations étaient en difficulté faute de disposer d'outils à leur portée. On les ressentait comme sensibilisées mais demandeuses de moyens d'action pour ne pas en rester à des incantations faute d'avoir des moyens à leur main. Et donc ça, c'est effectivement la réponse législative qui a pu leur apporter.

A mon niveau de responsabilité je n'avais pas le temps de nouer tout un dialogue avec les associations, mais j'avais des collaborateurs qui en étaient chargés. J'avais personnellement plutôt le contact avec des personnalités, l'Abbé Pierre par exemple. Et quand on a échangé avec lui, on mesurait bien que même s'il n'avait pas des préconisations concrètes à formuler, son attente était forte comme son adhésion ensuite. Cette adhésion était à la fois encourageante et a facilité le travail du législateur. Il y avait aussi Geneviève Anthonioz De Gaulle. Les deux personnalités, l'Abbé Pierre et Geneviève Anthonioz de Gaulle, ne sont pas comparables, mais elles étaient joliment complémentaires avec leurs personnalités qui étaient quand même très différentes. Mais c'était très utile que les deux voix se fassent entendre. Et c'est vrai que leurs soutiens qui se sont additionnés, ont été une aide formidable pour crédibiliser la démarche gouvernementale.

Didier Vanoni : Il y avait à la même époque un mouvement de décentralisation, notamment marqué par la montée en compétence très forte des départements. Les conseils généraux à l'époque, étaient-ils présents dans la négociation ?

Louis Besson : J'avais été président du Conseil général de Savoie, donc c'était une dimension de l'action publique que je connaissais bien. J'avais mesuré par cette responsabilité, d'une part, les capacités financières que représentait le niveau départemental, et l'intérêt d'ajouter à sa vocation dont il s'était emparé spontanément et le plus résolument, l'action sociale, cette dimension du logement qui est quand même fondamentale.

¹ Direction départementale de l'équipement (ancienne appellation des DDT / Direction départementale des territoires)

Didier Vanoni : La Loi du 30 mai a été précédée d'une expérimentation qui a engagé des Départements (Ille-et-Vilaine, Yvelines et Pas-de-Calais) ? Comment cette expérimentation a influencé le contenu de cette Loi ?

Louis Besson : Alors, en Ille-et-Vilaine, c'était un peu des influences de Pierre Méhaignerie², qui se voulait d'une sensibilité de démocratie chrétienne avec une certaine fibre sociale. Du côté des Yvelines, il y avait un député très impliqué, qui a été très utile dans tout ce processus. Et pour le Pas de Calais, j'ai moins de souvenirs.

Il y avait en Ille-et-Vilaine, une antériorité de partenariat assez forte avec l'Etat. Ils n'ont pas réellement influencé le contenu de la loi, mais ils lui ont apporté un soutien qui a été appréciable. Et par ce soutien, ils montraient leur adhésion à son contenu et leur volonté de le mettre en action sur le terrain. Et ça, c'était précieux, bien sûr.

Thibaut Tellier : Est-ce qu'en 1990, il y avait une forme de consensus politique sur la question, et notamment sur l'article 1, qui stipule « *Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation* » ? Mais comment s'est fait le choix politique de ne rendre qu'optionnel le fameux quota de logements sociaux qui s'impose aux communes les plus peuplées ?

Louis Besson : Je ne pense pas que ça faisait l'objet de consensus. Mais si vous voulez, on sentait que l'opposition ne se révélerait, ne se concrétiserait que dans la déclinaison de l'orientation alors qu'il était difficile de la contester en elle-même, cette orientation. Donc, tant qu'on en était à des généralités qui n'engageaient pas, l'unanimité était facile à obtenir. A partir du moment où il fallait que chacun ait un rôle et le joue et le remplisse, ça n'était plus du tout pareil.

² Pierre Méhaignerie est un homme politique français, notamment connu pour son mandat de Maire de Vitry entre 1977 et 2010 et pour avoir été plusieurs fois ministre. Il a été notamment ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports entre 1986 et 1988.

Sur le quota de logements sociaux, pour ceux qui portaient l'idée, et je crois avoir été de ceux-là, ça devait être une obligation. Parce que j'avais observé sur le terrain, les réticences à accueillir ce type de logements. Pour des raisons pas toutes vraiment mises sur la table, il n'y avait pas spontanément un manque de solidarité, mais il y avait un peu une crainte d'être obligé d'accueillir une population qui serait dans la contestation. Ça a été très vite sensible. Donc autant qu'ils se concentrent là où on les veut. Il n'y avait pas le recul et une réflexion en termes de solidarité, qui est fondamentale vis à vis de la conception qu'on a de la société. Est ce qu'il y a une place pour tout le monde ou pas ? Ça débouche sur quelles contraintes ? Et on s'expose à quoi ?

Très vite, l'idée était quand même venue de fixer un minimum obligatoire. Donc, dans la première version de la Loi, en 1990, c'était facultatif, c'était incitatif et non pas une obligation. Cependant, je m'étais toujours projeté dans la vision finale que j'avais du texte qui devait être une obligation, car tous ces débats avaient fait apparaître qu'il y avait des résistances à l'accueil du logement locatif social et qu'il fallait ne pas les tolérer et pour cela créer cette obligation minimale pour tous les territoires.

Thibaut Tellier : Pour en revenir au contexte de la loi de 1990, c'est le moment aussi où la politique de la ville va se restructurer, autour notamment d'une délégation interministérielle à la ville qui est confiée à Yves Dauge³, et avec la création d'un ministère de la Ville. Est ce qu'il y a un lien entre la préparation de la loi et ce ministère de la Ville qui apparaît ? Dans la foulée, émerge également la loi d'orientation sur la ville, la LOV⁴. Est-ce que tout ça est en fait très mêlé ?

Louis Besson : Ceux qui ont préparé le projet de loi LOV sont exactement les mêmes techniciens, et des techniciens un peu militants, que ceux qui ont fait la loi sur le droit de logement. C'est-à-dire que quand le ministère de la Ville a été créé, j'ai remis à Michel

³ Yves Dauge est un homme politique français, membre du parti socialiste. Il est délégué interministériel à la ville et au développement social urbain entre 1988 et 1991.

⁴ Loi d'orientation pour la Ville (LOV) n° 91-662 du 13 juillet 1991

Delebarre⁵ l'avant-projet auquel nous en étions déjà pour une loi d'orientation sur la ville. Je lui ai remis en lui disant : "C'est de la même aspiration que la loi Logement", puisque ce sont les mêmes auteurs. Celui qui était le pivot, qui n'est malheureusement plus de ce monde, c'était Gilbert Santel⁶ qui faisait partie du ministère de l'Équipement. Il était rentré à la Fondation Abbé Pierre. Et il était sûrement de bon conseil. C'était un technicien merveilleux. Il a fait partie de ces fonctionnaires de haut niveau avec lesquels j'ai eu à travailler et avec lesquels des liens vraiment d'amitié s'étaient créés.

Didier Vanoni : Le président de l'époque, François Mitterrand, et son premier ministre, Michel Rocard s'intéressaient-ils à ces questions-là ?

Louis Besson : François Mitterrand était à la fois au-dessus, mais intéressé à ce que les choses aboutissent, parce qu'il avait toujours un peu le souci de marquer son passage dans l'Histoire. Il pensait que quelque part, qu'il permette cela, en tout cas qu'il n'y fasse pas obstruction, c'était quelque chose pour son bilan. Il était conscient de ça.

Ils étaient tous les deux contraints de se consacrer essentiellement à affronter toutes les oppositions. D'où une position très stérilisante du fait d'être issus d'une majorité alternative. Par ailleurs, il fallait que l'intendance suive. Et on parle d'intendance dès lors qu'il s'agit de la mise en œuvre et de la concrétisation de la politique engagée.

Thibaut Tellier : Les années 90, c'est aussi l'apparition des « émeutes urbaines ». On avait eu ce qu'on avait appelé « l'été chaud » en 1981...

Louis Besson : C'est à elles qu'on doit la création du ministère de la Ville. Parce que moi, j'avais tout de suite perçu le lien qu'avait établi François Mitterrand, qui souhaitait qu'il y ait une traduction gouvernementale de la prise en compte de cette réalité urbaine. Ces émeutes n'ont pas gêné la préparation de la loi, ça l'a en fait plutôt aidée. Parce

que les réalités de terrain, quand il n'y a pas de tension, restent trop inaudibles.

Thibaut Tellier : Était-ce peut-être aussi une manière de marquer le retour de l'État sur ces problématiques ? Parce qu'on voit quand même que les années 80 sont les années de grande décentralisation, les collectivités territoriales sont à la manœuvre. On a l'impression que sur ces questions, la volonté politique est du côté de l'État.

Louis Besson : Oui absolument et puis je pense que l'État était piloté par des décentralisateurs, qui souhaitaient l'émancipation des territoires de leur collectivité, mais qui ne voulaient pas que ce soit une disparition de l'État. Donc, s'approprier un thème comme celui dont on parle, c'était une façon de légitimer dans la durée l'action de l'État. C'était la notion de l'État garant, et non pas acteur.

Thibaut Tellier : Pour ne revenir à la Loi du 31 mai 1990, est-ce qu'il y a eu d'autres organismes qui ont été associés à la préparation de cette loi (la Caisse des dépôts, la CNAF, l'USH...) ?

Louis Besson : Pour la Caisse des dépôts, je n'ai pas ce souvenir, mais je n'exclus pas qu'il y ait eu des liens par les membres du cabinet. Parce que j'avais donné carte blanche pour tous les contacts qui pouvaient être opportuns de prendre. Mais il n'y a pas eu de mise en place d'un travail commun, organisé, non.

La CNAF était me semble-t-il une interlocutrice très à l'écart. J'ai le souvenir d'avoir un peu mal vécu cette insuffisante implication militante des mouvements familiaux, parce que dans ma vie de parlementaire, j'avais pu faire reconnaître des missions à la CNAF, aux UDAF⁷, etc. Parce que, quelque part, il me restait aussi de ma toute jeunesse la mémoire du rôle que ces associations avaient tenu dans l'immédiat d'après-guerre, quand il fallait organiser le rationnement et les distributions de tickets alimentaires, etc. Elles étaient un bras armé des pouvoirs publics. J'étais donc un peu dans cette image héritée des années 45-50.

⁵ Michel Delebarre est un homme politique français, membre du parti socialiste. Il est ministre de la Ville entre 1990 et 1992.

⁶ Ingénieur de l'École nationale des travaux publics de l'État et de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Gilbert Santel fut

Secrétaire général du Comité interministériel pour les villes de 1985 à 1987 et conseiller technique sur le logement de 1988 à 1990.

⁷ Union départementale des associations familiales

L'union des HLM à l'époque, je ne voudrais pas être sévère, mais moi je l'ai trouvée trop absente. J'ai trouvé les représentants des organismes d'HLM trop institutionnels et pas assez militants pour faire court. En ce sens que quelque part, ils portaient attention au fait d'être reconnus, de jouer un rôle, mais ils ne se bouscuaient pas pour engager les actions. Ce n'était pas leur approche spontanée. Prendre en compte des considérations de sociologie dans les publics concernés, c'est venu plus tard. Je ne dirais pas qu'ils étaient absents. Ils étaient disponibles, au contraire. Mais pas à l'initiative. C'est ce qui m'avait toujours un petit peu surpris. On a pu compter sur eux à l'arrivée, mais ils n'étaient pas là au lancement. Je me souviens d'une discussion que j'avais eue avec les dirigeants des différentes fédérations HLM. Il y avait cinq ou six organisations qui constituaient l'union des HLM. Et je leur ai dit : " quand est-ce que vous considérez que vous consacrez vraiment trop de temps et de capacités, dans les rapports de force entre toutes vos composantes alors qu'il faudrait que vous ayez des missions communes et que vous rivalisiez d'imagination, de créativité. Moi, j'aimerais vous entendre vous confronter pour établir qui est allé dans la bonne direction, qui est allé assez loin, qui n'est pas allé assez loin". Mais d'une manière très concrète, ils étaient vraiment trop dans le débat organisationnel.

Didier Vanoni : Pouvez-vous nous parler à présent de votre deuxième passage au gouvernement, quand vous revenez en tant que secrétaire d'État au Logement en 1997 ?

Louis Besson : Je ne voulais pas retourner au gouvernement. Lionel Jospin, voulait que j'y sois, il m'a appelé. Il m'a dit, "écoute, je vais voir". Alors après, il m'a dit, "En tant que secrétaire d'Etat, il y aura des obligations qui revient à un ministre, dont tu seras dispensé". C'était pour me convaincre d'accepter. Et c'est vrai que j'ai un peu accepté sur ces bases en me disant, "ce sera un peu moins lourd". Mais en fait, il m'a laissé les mêmes choses.

Je n'avais pas très envie d'y retourner par rapport à ce que j'avais engagé à Chambéry. Parce que, en 1989, quand j'y suis allé, je quittais la petite commune de Barby. Je n'avais pas encore pris la mesure de ce que j'allais faire à Chambéry. Lionel Jospin avait été assez insistant je crois et contraignant dans sa sollicitation,

et il m'avait fait toucher du doigt qu'il avait eu de bon échos sur ma contribution à la loi de 1990. Alors, est-ce que c'était la qualité de mes relations avec la pluralité des acteurs, y compris économiques ? Parce qu'effectivement, je n'ai jamais eu de difficultés de ce côté-là. Je veux dire que les objectifs quantitatifs ont toujours été admis, en même temps que les objectifs sociaux ou très sociaux dont on vient de parler. En tout cas, il tenait à ce que je lui dise oui et j'ai fini par lui dire oui.

Entre 1990 et 1997, personne n'avait rien touché. Mais ce sont des lois qui ont été souvent qualifiées de « trousse à outils ». Quand on me parle de ce que j'ai fait, c'est souvent le mot qu'on me met en avant. Je retiens la formule parce que ces lois ne valent que par l'usage qui en est fait. C'est-à-dire qu'elles ne valent que pour autant qu'il y ait des acteurs qui se mobilisent pour les utiliser et les mettre en œuvre. La loi de 1990 aurait tout à fait pu être remise en cause avec la cohabitation ayant eu lieu entre 1993 et 1995. Mais je pense que les « grandes voix » dont on parlait tout à l'heure, l'abbé Pierre ou Geneviève de Gaulle, ont été les meilleures défenses de cette loi. Les forces politiques qui auraient sans doute voulu la remettre en cause, savaient qu'ils contrarieraient ces « grandes voix ». Cette crainte de leur déplaire a été notre meilleur rempart.

Thibaut Tellier : En vous faisant revenir dans le gouvernement, pensez-vous qu'il y avait une intention politique pour Lionel Jospin, de remettre en lumière cette thématique du logement des plus défavorisée ?

Louis Besson : Il souhaitait en tout cas que cela soit retenu comme une priorité. Il était sensible à cette dimension-là. Ce qui était à la mesure aussi de son ouverture pour des propositions qui puissent, au besoin un petit peu déranger.

Il y avait une espèce de confiance, ça allait de soi. Si je proposais des choses, elles n'étaient pas mises en cause.

Thibaut Tellier : Avez-vous remarqué des contestations de certains maires pour l'application de cette loi de 1990 ?

Louis Besson : Il y en a beaucoup qui ont accepté, mais par discipline plus que par conviction. Et puis, ce n'était pas toujours bien compris que des contraintes aient été édictées pour des territoires, des collectivités par un élu local d'origine. Ce n'est pas de quelqu'un de cette origine politique-là qu'ils attendaient des contraintes. Ça, on me l'a fait comprendre plusieurs fois.

Didier Vanoni : En 1997, les compléments qui ont été apportés, notamment sur les gens du voyage, cela a aussi fait l'objet de débats ?

Louis Besson : Là, les obligations ont pris corps. Entre nous, bien souvent, il y a des conflictualités qui sont évitées parce qu'il y a eu une offre, parce que la tension montait quand même pour les gens de voyage. C'était quand même une composante de la population qui n'avait nulle part sa place. Or, c'était indispensable qu'elle l'ait. Donc, il fallait bien que ça se traduise par un droit à être quelque part. Là, j'ai entendu des choses horribles, notamment au Sénat. Je ne me suis jamais reporté au Journal des débats, mais je suis sûr qu'ils ont édulcoré les propos de Philippe de Gaulle, qui était le sénateur de Paris. Je l'ai vu à la fin de la séance, je lui ai dit : "Est-ce que vous savez ce qui est arrivé aux tziganes ? Et est-ce que vous savez que quelqu'un qui a porté votre nom a défendu cette population au même titre que celle qui était menacée par les nazis ?" Il m'a dit : "Vous êtes pollué par ma cousine". Il considérait que c'était Geneviève [De Gaulle] qui m'avait influencé. Ils n'étaient pas du tout sur la même longueur d'onde l'une était militante, l'autre était sénateur.

Didier Vanoni : Peut-on dire que, la loi SRU, le DALO puis le Logement d'Abord sont des « continuations » des dispositifs issus des lois Besson ?

Louis Besson : Je me dis que la continuité exigerait renforcement. Or là, c'est une continuité qui, sans doute, doit concourir à sauver le minimum de ce qui doit l'être. Mais je ne suis pas convaincu, non. Je n'ai

pas trouvé d'engagement militant pour prolonger l'action. Le DALO, c'était bien que ça intervienne, mais on ne peut pas dire que cela a eu un impact fondamental. Mais il valait mieux qu'on débouche, dans une phase de contestation, sur une solution telle que le DALO, que sur une solution ce qui aurait pu être pire⁸.

Didier Vanoni : Pour finir sur des questions prospectives, s'il fallait relancer la dynamique autour de la loi, par quoi faudrait-il commencer ?

Louis Besson : Je suis toujours parti du principe que ce qui était nécessaire devait devenir possible. Donc, on est dans ce cas de figure. Je crois que c'est souhaitable, donc nécessaire, et il faudrait le rendre possible.

Didier Vanoni : Et ça passerait par quoi selon vous ? Une autre loi, un mouvement plus sociétal ? L'activisme du DAL⁹, par exemple, est-ce que c'est pour vous une voie à favoriser ?

Louis Besson : Je ne suis pas sûr, parce que le DAL fait fermer trop de portes. Il est utile, mais dans le processus législatif, il contribuerait à bloquer les issues. Donc, il n'aboutirait pas. Et c'est dommage. Mais il faut en faire le constat, me semble-t-il.

Didier Vanoni : Christophe Robert, le directeur général de la Fondation Abbé Pierre, disait récemment, dans la présentation de son rapport annuel qu'il faudrait que l'on se mette à parler de façon positive et volontaire de l'accueil des migrants et de leurs logement, parce qu'à force de se dire qu'on va être récupéré par le Rassemblement National, on finit par se faire confisquer toute possibilité de réfléchir aux questions que pose l'immigration ». Est-ce qu'on n'aurait pas intérêt à débattre de ce sujet en termes de d'immigration réussie (qui passerait entre autres, par le logement) ?

Louis Besson : Moi, je suis plutôt dans cette optique. La cachotterie n'est pas à l'échelle du problème posé,

⁸ Louis Besson fait référence à l'installation lors de l'hiver 2006-2007, par l'association des Enfants de Don Quichotte, de 200 tentes le long du canal Saint-Martin à Paris visant à sensibiliser l'opinion publique sur les conditions de vie des sans-domicile et à laquelle le gouvernement a répondu par

l'annonce d'un projet de loi sur le droit au logement opposable (DALO) entrant dans le cadre nouveau d'un Plan d'Action Renforcé en direction des personnes Sans Abri (PARSA).

⁹ Association du Droit au Logement

et donc le silence non plus. Puis on laisse la voie à d'autres surtout. Mais, il faut être vigilant à ne pas laisser se créer de distinction entre le droit au logement et le droit au logement des personnes immigrées. C'est pour tous qu'il faut affirmer ce droit, y compris pour les personnes immigrées.

Thibaut Tellier : Aujourd'hui, on voit que la loi SRU est remise en cause et contestée. Qu'est-ce que cela vous inspire comme question ?

Louis Besson : Ça me scandalise et m'inquiète et ce, d'autant que le décompte de la production qui n'est pas récusée et qui est spontanément au rendez-vous, masque les carences de celle qu'il faut imposer là où elle n'est pas acceptée spontanément.

Peut-être qu'il n'y a pas assez de faits provocateurs mis en avant. Si on écoute des choses de l'extérieur, il semble qu'il n'y a pas vraiment de problèmes. Pourquoi c'est comme cela ? Pourquoi il n'y a pas davantage de mise en exergue de certaines situations intolérables ?

Je pense que les acteurs militants doivent davantage susciter l'indignation. Banaliser le mal-logement ou le taire est un très mauvais service qui est rendu à cette cause. Les partis politiques sont un peu à la traîne sur tout cela. Il faut que le mouvement associatif les engage, les entraîne.